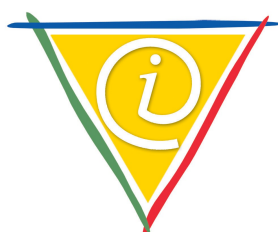


Sommaire des enquêtes lancées sur le forum du Réseau INTERLOCAL

Avril 2009



AGRICULTURE.....	2
AMENAGEMENT URBANISME.....	5
COLLEGES, ÉDUCATION.....	7
COMMUNICATION.....	8
CONSEIL GENERAL.....	9
CULTURE.....	10
DEVELOPPEMENT DURABLE.....	11
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	12
DOCUMENTATION	13
DROIT	14
DROIT / FINANCES / MARCHES PUBLICS.....	16
ENVIRONNEMENT.....	19
FINANCES.....	21
INSERTION.....	22
OGEMENT.....	23
MARCHÉ PUBLIC.....	24
PERSONNES HANDICAPEES.....	25
RESSOURCES HUMAINES.....	25
ROUTES/ EQUIPEMENT/ TRANSPORT.....	25
SANTE.....	26
SPORTS.....	27
TIC.....	28
TOURISME.....	29

AGRICULTURE

Le : 30/04/2009

Titre : **Boisement des abords des étangs, zones ouvertes et Réglementation de boisement**

Dans le cadre de l'élaboration de notre délibération de cadrage, lors des ateliers territoriaux, la question d'instaurer une distance de retrait entre boisements et étangs a été posée. En effet, pour remplir de bonnes conditions environnementales, un étang doit bénéficier de zones ouvertes en pourtour. Certains acteurs voient en l'outil RgB un moyen d'instaurer cette bande.

D'autres départements (notamment l'Ain pour les Dombes, ...) se sont ils engagé dans cette réflexion?

Nombre de réponses : 2

[Consulter / Répondre](#)

Le : 30/04/2009

Titre : **procédures d'échanges amiables**

En charge l'Aménagement Foncier rural depuis 2007 dans le département, je ne suis pas impliquée dans des procédures d'échanges amiables qui pourtant existent (plans de développement de massifs, animation CRPF, financement par le Conseil général y compris subvention sur les actes notariés). Or à lire le code et vos échanges sur ce même forum, j'ai l'impression que tout projet d'échange amiable (même en l'absence de prise en charge des frais d'actes notariés), relève du Conseil général, et en tout cas de la CDAF.

Pouvez- vous me le confirmer ? Ou existe t il d'autres cas d'échanges amiables ? Merci pour vos lumières avant que je ne mette les pieds dans le plat.

Nombre de réponses : 0

[Consulter / Répondre](#)

Le : 30/04/2009

Titre : **Arbres à proximité des chemins départementaux**

Je souhaite savoir si l'arrêté du 30 mars 1967 "portant refonte de l'instruction générale sur le service des chemins départementaux" est toujours en vigueur. Actuellement, il est cité, mais pas détaillé, sur legifrance.gouv.fr alors qu'en octobre 2005 tous les articles de cet arrêté étaient détaillés. De plus une réponse du ministère de l'intérieur à l'assemblée nationale, ne mentionne pas cet arrêté et donne des indications contraires au texte de l'arrêté du 30/03/67. (Question N° 45813 publiée au JO le 26/10/2004). Arrêté du 30 mars 1967 portant refonte de l'instruction générale sur le service des chemins départementaux Article 68 Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des chemins départementaux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement du côté du chemin départemental ne fasse aucune saillie sur celui-ci. Au croisement avec des voies ferrées ainsi qu'aux embranchements, carrefours et bifurcations des chemins départementaux ou d'autres voies publiques, les arbres à haut jet doivent être, par les soins des propriétaires ou des fermiers, élagués sur une hauteur de 3 mètres à partir du sol dans un rayon de 50 mètres comptés du centre des embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau.

Les mêmes prescriptions sont applicables aux arbres de haut jet situés à moins de 4 mètres de la limite des voies du côté du plus petit rayon, sur tout le développement des courbes du tracé et sur une longueur de 30 mètres dans les alignements droits adjacents.

A défaut de leur exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage des arbres, branches, haies ou racines peuvent être effectuées d'office par l'administration, après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet, et aux frais des propriétaires.

Journal Officiel de l'Assemblée Nationale - Question N° 45813 de Mme Marie-Jo Zimmermann - Réponse du Ministère de l'intérieur publié au JO le 26/10/2004

L'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie, aux frais des propriétaires défaillants, n'est explicitement prévue que par le seul article R. 161-24 du code rural. Celui-ci dispose que : « Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat. »

S'agissant en revanche des propriétés riveraines des voies publiques, communales ou départementales, autres que les chemins ruraux, aucune disposition législative ne prévoit l'exécution d'office, aux frais du propriétaire défaillant, des travaux d'élagage.

Merci d'avance pour vos réponses.

Nombre de réponses : 1

[Consulter / Répondre](#)

Le : 28/04/2009

Titre : **boue sur chaussée**

Existe t-il des plaquettes d'information et de sensibilisation à destination des agriculteurs et usagers pour prévenir l'insécurité routière liée au transport des récoltes (pommes de terre, betteraves,...)

Nombre de réponses : 1

[Consulter / Répondre](#)

Le : 08/04/2009

Titre : **Restauration collective avec approvisionnement de proximité**

Le département réfléchit actuellement au développement de l'approvisionnement de proximité dans la restauration collective, notamment dans les collèges. Je suis à la recherche d'expérimentations menées par les départements afin de connaître les conditions de mise en place et les difficultés rencontrées. Quelles sont en la matière les possibilités dont disposent les départements ?

Merci par avance de vos réponses

Nombre de réponses : 3

[Consulter / Répondre](#)

Le : 01/04/2009

Titre : - **Charte avec les transporteurs de betteraves - Conservation du domaine routier**

Je suis à la recherche d'un modèle de charte avec les transporteurs de betteraves afin de limiter les dépôts de boues sur les routes départementales lors de la campagne betteravière.

Merci de votre collaboration.

Nombre de réponses : 1

[Consulter / Répondre](#)

AMENAGEMENT URBANISME

Le : 30/04/2009

Titre : **Contrats ENS et intégration durable au sein de documents d'urbanisme**

Je me demande comment intégrer de façon pérenne les contrats ENS conclus entre le Conseil Général et ses partenaires que sont le CLRL, les Communes et leur groupements, les associations, dans des documents d'urbanisme. Si les deux contrats types ENS, NatO et RED ont une durée respective de 5 ans et 10 ans et sont renouvelable par reconduction expresse entre les deux parties, il conviendrait de les encrer solidement dans les documents d'urbanisme.

Cependant comment assurer pour une durée la plus possible ces contrats dans des documents d'urbanisme révisable ? De plus si dans un premier temps les PLU me semblaient être pertinent pour essayer d'intégrer les Contrats ENS, l'intégration si elle demeure possible dans un SCOT ou dans la DTA Alpes du Nord ne serait-elle pas d'avantage pertinente? Le rapport de conformité qui existe entre un SCOT ou une DTA et les PLU, semblerait protéger d'avantage le Contrat ENS.

Merci de me faire parvenir vos observations et conseil en la matière.

Nombre de réponses : 0

[Consulter / Répondre](#)

Le : 30/04/2009

Titre : **procédures d'échanges amiables**

En charge de l'Amgt Foncier rural depuis 2007 dans le département, je ne suis pas impliquée dans des procédures d'échanges amiables qui pourtant existent (plans de développement de massifs, animation CRPF, financement par le Conseil général y compris subvention sur les actes notariés). Or à lire le code et vos échanges sur ce même forum, j'ai l'impression que tout projet d'échange amiable (même en l'absence de prise en charge des frais d'actes notariés), relève du Conseil général, et en tout cas de la CDAF.

Pouvez- vous me le confirmer ? Ou existe t il d'autres cas d'échanges amiables ? Merci pour vos lumières avant que je ne mette les pieds dans le plat.

Nombre de réponses : 0

[Consulter / Répondre](#)

Le : 30/04/2009

Titre : **Arbres à proximité des chemins départementaux**

Je souhaite savoir si l'arrêté du 30 mars 1967 "portant refonte de l'instruction générale sur le service des chemins départementaux" est toujours en vigueur. Actuellement, il est cité, mais pas détaillé, sur legifrance.gouv.fr alors qu'en octobre 2005 tous les articles de cet arrêté étaient détaillés. De plus une réponses du ministère de l'intérieur à l'assemblée nationale, ne mentionne pas cet arrêté et donne des indications contraires au texte de l'arrêté du 30/03/67. (Question N° 45813 publiée au JO le 26/10/2004). Arrêté du 30 mars 1967 portant refonte de l'instruction générale sur le service des chemins départementaux Article 68 Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des chemins départementaux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement du côté du chemin départemental ne fasse aucune saillie sur celui-ci. Au croisement avec des voies ferrées ainsi qu'aux embranchements, carrefours et bifurcations des chemins départementaux ou d'autres voies publiques, les arbres à haut jet doivent être, par les soins des propriétaires ou des fermiers, élagués sur une hauteur de 3 mètres à partir du

sol dans un rayon de 50 mètres comptés du centre des embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau.

Les mêmes prescriptions sont applicables aux arbres de haut jet situés à moins de 4 mètres de la limite des voies du côté du plus petit rayon, sur tout le développement des courbes du tracé et sur une longueur de 30 mètres dans les alignements droits adjacents.

A défaut de leur exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage des arbres, branches, haies ou racines peuvent être effectuées d'office par l'administration, après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet, et aux frais des propriétaires.

Journal Officiel de l'Assemblée Nationale - Question N° 45813 de Mme Marie-Jo Zimmermann - Réponse du Ministère de l'intérieur publié au JO le 26/10/2004

L'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie, aux frais des propriétaires défaillants, n'est explicitement prévue que par le seul article R. 161-24 du code rural. Celui-ci dispose que : « Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat. »

S'agissant en revanche des propriétés riveraines des voies publiques, communales ou départementales, autres que les chemins ruraux, aucune disposition législative ne prévoit l'exécution d'office, aux frais du propriétaire défaillant, des travaux d'élagage.

Merci d'avance pour vos réponses.

Nombre de réponses : 1

[Consulter / Répondre](#)

Le : 17/04/2009

Titre : **révision d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur**

Dans un secteur sauvegardé pour lequel le PSMV est en cours de révision, peut-on envisager une application anticipée des nouvelles dispositions projetées par l'équipe de maîtrise d'oeuvre en charge de ce projet de révision, et si oui sur la base de quel texte, et à quel moment ?

Nombre de réponses : 2

[Consulter / Répondre](#)

COLLEGES, ÉDUCATION

Nous vous renvoyons à la lecture des [Sommaires du Club Education](#) qui reprennent les échanges ayant eu cours sur le Réseau Interlocal sous la compétence « Collège / Education »

COMMUNICATION

Le : 08/04/2009

Titre : **Plaquettes de présentation des Conseils généraux**

Nous souhaiterions recevoir, par courrier ou par fichier joint, un exemplaire de votre (ou vos) plaquette(s) institutionnelle(s) de présentation de votre collectivité. Merci par avance de vos envois.

Nombre de réponses : 9

[Consulter / Répondre](#)

CONSEIL GENERAL

Le : 29/04/2009

Titre : **Relations entre Conseil général et Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)**

Je suis à la recherche de renseignements et d'informations sur des Conseils Généraux qui auraient des partenariats ou des conventions afin de permettre à des associations culturelles d'être accompagnées dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA).

Nombre de réponses : 1

[Consulter / Répondre](#)

Le : 10/04/2009

Titre : **Rémunération agent - remboursement de cotisations de sécurité sociale-Urssaf**

A la suite d'un contrôle de l'Urssaf concernant la rémunération d'un agent, notre collectivité a remboursé les sommes correspondant aux cotisations de sécurité sociale qui n'avaient pas été acquittées. Notre collectivité peut elle récupérer ces sommes auprès de l'agent? Avez-vous rencontré des situations similaires dans votre collectivité. Si oui, sur quelles bases juridiques peut-on s'appuyer (peut-on faire jouer un délai de prescription?). Enfin, l'agent peut-il se retourner contre son ancienne collectivité?

Cordialement, merci pour vos réponses.

Nombre de réponses : 2

[Consulter / Répondre](#)

Le : 09/04/2009

Titre : **Télétravail**

Je suis à la recherche de collectivités qui auraient travaillé sur un règlement intérieur du télétravail, une convention. Merci de vos réponses.

Nombre de réponses : 7

[Consulter / Répondre](#)

Le : 08/04/2009

Titre : **Plaquettes de présentation des Conseils généraux**

Nous souhaiterions recevoir, par courrier ou par fichier joint, un exemplaire de votre (ou vos) plaquette(s) institutionnelle(s) de présentation de votre collectivité. Merci par avance de vos envois courriers à l'adresse suivante

Nombre de réponses : 9

[Consulter / Répondre](#)

Le : 07/04/2009

Titre : **Contraventions véhicules de service**

Je souhaiterais savoir comment les autres collectivités traitent les contraventions (excès de vitesse, stationnement gênant...) concernant les véhicules de service.

Nombre de réponses : 11

[Consulter / Répondre](#)

CULTURE

Nous vous renvoyons à la lecture des derniers [Sommaires du Club Culture & Patrimoine](#) qui reprennent les échanges ayant eu cours sur le Réseau Interlocal sous la compétence « Culture »

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le : 28/04/2009

Titre : **Démarche HQE**

J'ai lu dans la revue générale des routes d'avril 2009 que le conseil général du Nord avait lancé une démarche HQE pour les infrastructures routières.

Merci à ce dernier de nous transmettre cette charte et aux autres départements de nous faire part de leurs démarches propres.

Nombre de réponses : 2

[Consulter / Répondre](#)

Le : 21/04/2009

Titre : **Recherche méthodologie, cahier des charges**

Une communauté de communes de 50 000 habitants souhaite engager sa démarche d'élaboration d'agenda 21 simultanément à l'élaboration de son SCOT. Je recherche des exemples similaires mis en oeuvre ou projetés par une communauté de communes ou d'agglomération pour échanger sur la méthodologie, les cahiers des charges pour consulter des bureaux d'études....

Nombre de réponses : 3

[Consulter / Répondre](#)

Le : 03/04/2009

Titre : **Développement durable - Désignation d'un référent " Routes "**

La Direction des Routes et des Transports du Département envisage la désignation d'un référent interne "Développement Durable" pour intégrer ces aspects dans les pratiques et les politiques routières actuelles.

Sur le plan organisationnel, avez-vous nommé un référent au sein de votre direction des routes ou relève t-il d'un autre service ou d'une autre direction (Environnement ?) avec un correspondant interne "routes" ?

Quel est le profil (technicien, ingénieur, ou autres) de ce référent ?

S'agit-il d'une mission à temps complet ?

Avez rédigé une lettre de mission ou une fiche de poste spécifique

Nombre de réponses : 8

[Consulter / Répondre](#)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le : 24/04/2009

Titre : **AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES**

Le Département est engagé dans une démarche d'évolution de ses interventions économiques. A ce titre, il est envisagé d'intégrer les aides à l'investissement matériel et immatériel dans ses interventions afin de favoriser le développement des entreprises.

Avez-vous une politique dans ce domaine ?

Si oui, merci de bien vouloir compléter le questionnaire ci-joint.

Nombre de réponses : 7

[Consulter / Répondre](#)

Le : 10/04/2009

Titre : **Développement économique**

Suite à une commande de notre exécutif sur le développement du tourisme et des loisirs dans le Département, je travaille actuellement sur deux projets :

- 1) une taxe additionnelle départementale de séjour ;
- 2) un schéma touristique départemental.

J'ai besoin de conseils sur ces deux projets :

- 1) Exemples de département ayant instauré une taxe de séjour, connaissances de la méthodologie à employer, opportunités et freins à la mise en place d'une taxe additionnelle
- 2) Exemples de département ayant élaboré un premier schéma touristique départemental. Je ne trouve à ce jour que des cas de renouvellement de schéma et souhaiterais bénéficier d'un retour d'expérience sur une première expérimentation.

Des conseils en méthodologie me seront également utiles.

Nombre de réponses : 4

[Consulter / Répondre](#)

DOCUMENTATION

Le : 21/04/2009

Titre : **abonnement à la gazette du palais**

Je recherche un jugement du TGI de Paris du 28 février 2009 paru dans la gazette du palais n° 199 p. 38 et suivantes merci d'avance de vos réponses

Nombre de réponses : 0

[Consulter / Répondre](#)

DROIT

Le : 30/04/2009

Titre : **Arbres à proximité des chemins départementaux**

Je souhaite savoir si l'arrêté du 30 mars 1967 "portant refonte de l'instruction générale sur le service des chemins départementaux" est toujours en vigueur. Actuellement, il est cité, mais pas détaillé, sur legifrance.gouv.fr alors qu'en octobre 2005 tous les articles de cet arrêté étaient détaillés. De plus une réponse du ministère de l'intérieur à l'assemblée nationale, ne mentionne pas cet arrêté et donne des indications contraires au texte de l'arrêté du 30/03/67. (Question N° 45813 publiée au JO le 26/10/2004).

Arrêté du 30 mars 1967 portant refonte de l'instruction générale sur le service des chemins départementaux Article 68 Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des chemins départementaux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent toujours être conduites de manière que leur développement du côté du chemin départemental ne fasse aucune saillie sur celui-ci. Au croisement avec des voies ferrées ainsi qu'aux embranchements, carrefours et bifurcations des chemins départementaux ou d'autres voies publiques, les arbres à haut jet doivent être, par les soins des propriétaires ou des fermiers, élagués sur une hauteur de 3 mètres à partir du sol dans un rayon de 50 mètres comptés du centre des embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau.

Les mêmes prescriptions sont applicables aux arbres de haut jet situés à moins de 4 mètres de la limite des voies du côté du plus petit rayon, sur tout le développement des courbes du tracé et sur une longueur de 30 mètres dans les alignements droits adjacents.

A défaut de leur exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage des arbres, branches, haies ou racines peuvent être effectuées d'office par l'administration, après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet, et aux frais des propriétaires.

Journal Officiel de l'Assemblée Nationale - Question N° 45813 de Mme Marie-Jo Zimmermann - Réponse du Ministère de l'intérieur publié au JO le 26/10/2004

L'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie, aux frais des propriétaires défaillants, n'est explicitement prévue que par le seul article R. 161-24 du code rural. Celui-ci dispose que : « Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat. »

S'agissant en revanche des propriétés riveraines des voies publiques, communales ou départementales, autres que les chemins ruraux, aucune disposition législative ne prévoit l'exécution d'office, aux frais du propriétaire défaillant, des travaux d'élagage.

Merci d'avance pour vos réponses.

Nombre de réponses : 1

[Consulter / Répondre](#)

Le : 27/04/2009

Titre : **REMISE GRACIEUSE DE DETTES - AIDE SOCIALE A L'ENFANCE**

La Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance est souvent sollicitée pour obtenir des remises gracieuses de dettes de la part d'Assistants et Assistantes Familiaux, recrutés par elle, à qui est versé un trop perçus de salaires. Etes-vous confrontés, dans vos services d'aide sociale à l'enfance à ce genre de problématique? Si oui, comment alors sont gérées ces demandes de remises gracieuses? Demandez-vous une enquête sociale pour connaître la situation sociale des demandeurs? Qui réalisent dans ce cas l'enquête sociale?

Cordialement

Nombre de réponses : 1

[Consulter / Répondre](#)

DROIT / FINANCES / MARCHES PUBLICS

Le : 30/04/2009

Titre : **marché public "maintenance du matériel médical"**

Bonjour,

Dans le cadre de la passation d'un marché public pour la fourniture de matériel médical pour la Division de la Protection Maternelle et Infantile, nous souhaitons y introduire une clause de maintenance du matériel. Nous sommes à la recherche de modèles de documents de ce type pour nous aider dans la rédaction de cette clause de maintenance. D'avance, merci pour vos contributions.

Nombre de réponses : 3

[Consulter / Répondre](#)

Le : 30/04/2009

Titre : **Recouvrement des indus/trop perçus de RMI.**

Pourriez-vous m'indiquer, pour votre département, les dispositions éventuellement mises en place, en collaboration avec le Comptable, en matière de recouvrement des indus/trop perçus de RMI.

Par exemple :

- Seuil de recouvrement des indus (supérieur ou égale au seuil réglementaire de 77 ?),
- Pour les titres émis, la procédure de recouvrement au regard du montant de la créance et de la réponse du redevable
- Seuil et délai de déclenchement d'une lettre de rappel,
- Seuil et délai de déclenchement d'un commandement de payer,
- Seuil et délai pour l'admission des créances irrécouvrables en valeur (ANV).

Par ailleurs, poursuivez-vous en direct le recouvrement des créances passées en ANV et dont le Comptable se trouve ainsi dégagé ? Vous remerciant par avance de vos réponses

Nombre de réponses : 1

[Consulter / Répondre](#)

Le : 28/04/2009

Titre : **Convention de services comptables et financiers**

Quelle procédure (Séance Publique, Commission Permanente,...) avez-vous retenu pour la signature avec le TPG de votre convention de services comptables et financiers

Nombre de réponses : 6

[Consulter / Répondre](#)

Le : 24/04/2009

Titre : **Mise en oeuvre d'un suivi de la programmation en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement et d'un Plan Pluriannuel d'Investissement.**

Message concernant les départements ou communes gérant leurs investissements en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement et utilisant un plan pluriannuel d'investissement.

Existe-t-il au sein de votre collectivité, un service chargé du suivi de la programmation en AP/CP et ayant élaboré un PPI ? Si oui, quelle procédure avez vous mise en place ? Utilisez vous un logiciel spécifique et lequel ? Merci

Nombre de réponses : 4

[Consulter / Répondre](#)

Le : 20/04/2009

Titre : **Délégation de signature**

Bonjour,

Dans le cadre d'une double réflexion sur la procédure de réception des offres et sur la signature des bons de livraison, nous nous interrogeons sur la mise en oeuvre de la délégation de signature :

Pouvez-vous m'indiquer si les personnes signant les accusés de réception d'offres et les bons de livraison disposent d'une délégation pour ces actes ? Les remises des plis sont elles centralisées décentralisées ? Cordialement

Nombre de réponses : 3

[Consulter / Répondre](#)

Le : 15/04/2009

Titre : **Fonction Achat**

Avez-vous, dans votre collectivité, une ou plusieurs expériences d'achats groupés inter-collectivités ? Si oui :

1- quels ont été les premiers achats concernés ?

2- quels sont les bénéfices retirés ?

3- quels ont été les freins ou écueils rencontrés ?

4- quelle méthodologie avez-vous mis en place pour mettre sur pied un tel regroupement ?

Nombre de réponses : 4

[Consulter / Répondre](#)

ENFANCE ASE

Nous vous renvoyons à la lecture des derniers [Sommaires du Club ASE](#) qui reprennent les échanges ayant eu cours sur le Réseau Interlocal sous les compétences « Enfance ASE / Enfance Famille / Enfance PMI »

ENVIRONNEMENT

Le : 30/04/2009

Titre : **Contrats ENS et intégration durable au sein de documents d'urbanisme**

Stagiaire, je travail actuellement sur une modification des contrats type ENS. Je me demande comment intégrer de façon pérenne les contrats ENS conclus entre le CG et ses partenaires que sont le CLRL, les Communes et leur groupements, les associations, dans des documents d'urbanisme.

Si les deux contrats types ENS, NatO et RED ont une durée respective de 5 ans et 10 ans et sont renouvelable par reconduction expresse entre les deux parties, il conviendrait de les encre solidement dans les documents d'urbanisme. Cependant comment assurer pour une durée la plus possible ces contrats dans des documents d'urbanisme révisable? De plus si dans un premier temps les PLU me semblaient être pertinent pour essayer d'intégrer les Contrats ENS, l'intégration si elle demeure possible dans un SCOT ou dans la DTA Alpes du Nord ne serait-elle pas d'avantage pertinente ? Le rapport de conformité qui existe entre un SCOT ou une DTA et les PLU, semblerait protéger d'avantage le Contrat ENS.

Merci de me faire parvenir vos observations et conseil en la matière

Nombre de réponses : 0

[Consulter / Répondre](#)

Le : 30/04/2009

Titre : **Signalétique espaces naturels**

Bonjour, j'entame une réflexion quant à la signalétique des espaces naturels (APPB, ENS...) dans le CG. Pourriez-vous me faire part de vos expériences concernant:

- la charte graphique
- les matériaux utilisés (coût/entretien etc...)
- la gestion de la fréquentation sur des sites sensibles merci d'avance

Nombre de réponses : 1

[Consulter / Répondre](#)

Le : 30/04/2009

Titre : **Boisement des abords des étangs, zones ouvertes et Réglementation de boisement**

Dans le cadre de l'élaboration de notre délibération de cadrage, lors des ateliers territoriaux, la question d'instaurer une distance de retrait entre boisements et étangs a été posée. En effet, pour remplir de bonnes conditions environnementales, un étang doit bénéficier de zones ouvertes en pourtour.

Certains acteurs voient en l'outil RgB un moyen d'instaurer cette bande. D'autres départements (notamment l'Ain pour les Dombes, ...) se sont ils engagé dans cette réflexion? Avec mes remerciements

Nombre de réponses : 2

[Consulter / Répondre](#)

Le : 27/04/2009

Titre : **Validation canal de mesure d'une station d'épuration**

Dans le cadre de la mission de validation de l'autosurveillance du SATESE, un maître d'oeuvre me soumet pour avis les dimensions d'un canal de mesure équipé d'un déversoir de type triangulaire concernant la construction d'une station de type filtres plantés de roseaux d'une capacité de 180 EH. Cette station est équipée d'un seul étage de roseaux alimenté par une chasse de 80 m³/h. Pour éviter de surdimensionner le canal et le déversoir tout en restant conforme à la norme NF X 10-311, je voudrais connaître les retours d'expérience sur les débits de pointe instantanés mesurés en sortie de ce type d'installation afin de calculer la dimension de mon déversoir en fonction.

Nombre de réponses : 3

[Consulter / Répondre](#)

Le : 27/04/2009

Titre : **CCTP fonctionnement hydrogéologique d'une zone humide**

Je suis à la recherche de CCTP pour une étude sur le fonctionnement hydrogéologique d'une zone humide:

- mode d'alimentation
- relation avec nappe d'accompagnement de la rivière
- rôle de soutien d'étiage

Nombre de réponses : 2

[Consulter / Répondre](#)

Le : 15/04/2009

Titre : **rapport annuel autosurveillance**

Nous souhaitons réaliser un bilan sur les dispositifs d'autosurveillance en place sur les stations d'épuration : il s'agirait d'abord d'un document de synthèse annuel sur le matériel en place sur les stations de notre département et sur son fonctionnement que ce soit en débitmétrie, prélèvements et analyses. Ensuite nous souhaitons créer des fiches individuelles par stations sur le fonctionnement de leur dispositif d'autosurveillance sur une année.

Ce genre d'étude a t-il déjà été réalisé par un satese?

Si oui, pourriez-vous me fournir des modèles des documents créés ?

Nombre de réponses : 4

[Consulter / Répondre](#)

Le : 03/04/2009

Titre : **Développement durable - Désignation d' un référent " Routes "**

La Direction des Routes et des Transports du Département envisage la désignation d'un référent interne "Développement Durable" pour intégrer ces aspects dans les pratiques et les politiques routières actuelles. Sur le plan organisationnel, avez-vous nommé un référent au sein de votre direction des routes ou relève t-il d'un autre service ou d'une autre direction (Environnement ?) avec un correspondant interne "routes" ? Quel est le profil (technicien, ingénieur, ou autres) de ce référent ? S'agit-il d'une mission à temps complet ? Avez rédigé une lettre de mission ou une fiche de poste spécifique

Nombre de réponses : 8

[Consulter / Répondre](#)

FINANCES

Le : 24/04/2009

Titre : **Mise en oeuvre d'un suivi de la programmation en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement et d'un Plan Pluriannuel d'Investissement.**

Message concernant les départements ou communes gérant leurs investissements en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement et utilisant un plan pluriannuel d'investissement.

Existe-t-il au sein de votre collectivité, un service chargé du suivi de la programmation en AP/CP et ayant élaboré un PPI ?

Si oui, quelle procédure avez-vous mise en place ?

Utilisez vous un logiciel spécifique et lequel ?

Nombre de réponses : 4

[Consulter / Répondre](#)

INSERTION

Le : 29/04/2009

Titre : **Relations entre Conseil général et Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)**

Je suis à la recherche de renseignements et d'informations sur des Conseils Généraux qui auraient des partenariats ou des conventions afin de permettre à des associations culturelles d'être accompagnées dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA). En vous remerciant par avance pour vos retours.

Nombre de réponses : 1

[Consulter / Répondre](#)

Le : 28/04/2009

Titre : **Cofinancements publics et privés pour l'insertion et la formation professionnelle**

Dans le cadre de l'insertion professionnelle et plus particulièrement de la formation professionnelle, en amont de l'emploi ou en cours d'emploi, la mutualisation des moyens financiers est possible, nécessaire et souvent à rechercher, si tant est que l'on se pose la question de l'efficacité. S'agissant de convention de formation individuelle, les cofinancements sont possibles (OPCA, Région, AGEFIPH,..). Dès lors que l'on se situe sur des besoins identifiés "récurrents" et donc collectifs, se pose la question du marché public et de l'appel d'offre. Dans cette configuration il est délicat de construire un partenariat financier sans faire appel, entre autre, au groupement de commande... Chacun a ses propres procédures, ses propres exigences... Même si un cahier des charges commun, une programmation et une évaluation partagées sont toujours possibles avec un ensemble de partenaires, il peut arriver parfois que l'on se prive de cofinancements possibles, en prenant en charge la totalité des coûts. Avez-vous, de votre côté, des hypothèses de partenariat qui permettent de mutualiser des moyens financiers publics et privés sur des actions collectives ?...

Nombre de réponses : 1

[Consulter / Répondre](#)

LOGEMENT

Le : 29/04/2009

Titre : **Recours ou non aux marchés publics pour les mesures d'accompagnement social**

La loi dispose que les mesures d'accompagnement social donnent lieu à l'établissement de conventions conclues par le département avec les organismes ou associations qui les exécutent.

Notre Département vient d'adopter son 6ème PDALPD qui prévoit diverses mesures d'accompagnement social.

Au niveau du FSL, nous menons actuellement une réflexion sur la possibilité de recourir aux marchés publics pour les mesures d'accompagnement social du 6ème PDLAPD.

Quelles modalités avez-vous retenues dans votre Département? Disposez-vous d'éléments juridiques permettant de trancher la question des marchés publics pour les mesures d'accompagnement social financées par le FSL?

Nombre de réponses : 1

[Consulter / Répondre](#)

MARCHÉ PUBLIC

Le : 30/04/2009

Titre : **marché public "maintenance du matériel médical"**

Dans le cadre de la passation d'un marché public pour la fourniture de matériel médical pour la Division de la Protection Maternelle et Infantile, nous souhaitons y introduire une clause de maintenance du matériel. Nous sommes à la recherche de modèles de documents de ce type pour nous aider dans la rédaction de cette clause de maintenance.

D'avance, merci pour vos contributions.

Nombre de réponses : 3

[Consulter / Répondre](#)

Le : 28/04/2009

Titre : **Cofinancements publics et privés pour l'insertion et la formation professionnelle**

Dans le cadre de l'insertion professionnelle et plus particulièrement de la formation professionnelle, en amont de l'emploi ou en cours d'emploi, la mutualisation des moyens financiers est possible, nécessaire et souvent à rechercher, si tant est que l'on se pose la question de l'efficacité. S'agissant de convention de formation individuelle, les cofinancements sont possibles (OPCA, Région, AGEFIPH,..). Dès lors que l'on se situe sur des besoins identifiés "récurrents" et donc collectifs, se pose la question du marché public et de l'appel d'offre. Dans cette configuration il est délicat de construire un partenariat financier sans faire appel, entre autre, au groupement de commande...

Chacun a ses propres procédures, ses propres exigences...

Même si un cahier des charges commun, une programmation et une évaluation partagées sont toujours possibles avec un ensemble de partenaires, il peut arriver parfois que l'on se prive de cofinancements possibles, en prenant en charge la totalité des coûts. Avez-vous, de votre côté, des hypothèses de partenariat qui permettent de mutualiser des moyens financiers publics et privés sur des actions collectives ?...

Nombre de réponses : 1

[Consulter / Répondre](#)

PERSONNES HANDICAPEES

Nous vous renvoyons à la lecture des derniers [Sommaires du Club PAPH](#) qui reprennent les échanges ayant eu cours sur le Réseau Interlocal sous les compétences « Personnes Agées / Personnes Handicapées / PAPH »

* * *

RESSOURCES HUMAINES

Nous vous renvoyons à la lecture des derniers [Sommaires du Club Compétences-RH](#) qui reprennent les échanges ayant eu cours sur le Réseau Interlocal sous la compétence « Ressources humaines »

* * *

ROUTES/ EQUIPEMENT/ TRANSPORT

Nous vous renvoyons à la lecture des derniers [Sommaires du Club Routes](#) qui reprennent les échanges ayant eu cours sur le Réseau Interlocal sous la compétence « Routes / Equipement /Transport »

SANTE

Le : 30/04/2009

Titre : **marché public "maintenance du matériel médical"**

Dans le cadre de la passation d'un marché public pour la fourniture de matériel médical pour la Division de la Protection Maternelle et Infantile, nous souhaitons y introduire une clause de maintenance du matériel. Nous sommes à la recherche de modèles de documents de ce type pour nous aider dans la rédaction de cette clause de maintenance. D'avance, merci pour vos contributions.

Nombre de réponses : 3

[Consulter / Répondre](#)

Le : 02/04/2009

Titre : **diplome de cadre de santé**

Avez- vous déjà financé pour le personnel des formations préparant au diplôme de cadre de santé? Si oui dans quelles circonstances, avec quelle aide et quels moyens? Existe-t'il des services ou circonscription de PMI dirigés par des cadres de santé?

Merci de votre collaboration

Nombre de réponses : 5

[Consulter / Répondre](#)

SPORTS

Le : 23/04/2009

Titre : **Aides financières aux jeunes sportifs espoirs**

Le Conseil général entame une réflexion sur une aide financière éventuelle qui serait accordée aux jeunes sportifs du département figurant sur la liste « espoirs » du Ministère et ayant été détectés, dans leur discipline, comme pouvant atteindre le très haut niveau.

Un tel dispositif existe-t-il dans votre département ?

Si oui, pouvez-vous nous indiquer en quoi ce dispositif consiste :

- quelles catégories et combien de jeunes il concerne,
- le montant des aides accordées,
- les disciplines aidées,
- la durée du partenariat,
- les critères d'attribution,
- les critères d'évaluation du dispositif,
- les partenaires éventuels avec lesquels vous travaillez sur le dispositif.

Nombre de réponses : 9

[Consulter / Répondre](#)

TIC

Le : 09/04/2009

Titre : **Etude comparative des logiciels utilisés pour les prestations sociales versées en faveur des agents**

Je dois faire une étude comparative sur le logiciel utilisé par les départements (en particulier les CG 92, 78, 94, 93, 91 et le conseil régional IdF) concernant les prestations sociales versées en faveur des agents.

Pourriez-vous répondre aux questions suivantes :

- nom du logiciel - depuis combien de temps - types de prestations gérées avec ce logiciel (les détailler)
- la formation des agents par le prestataire a t-il été satisfaisant (indiquer si tb/moyen/mauvais) ?
- l'aide du prestataire est-elle bien organisée, simple rapide (délais) et satisfaisant (tb, moyen, mauvais) ?
- y a t-il un correspondant privilégié ou est-ce par l'intermédiaire de votre service informatique ?
- le paramétrage des données a t-il été fait avec le prestataire ?
- travaillez vous sur plusieurs postes (en réseau) et combien ?
- quelles difficultés avez-vous rencontrées ?
- quelles améliorations attendez-vous ?
- êtes-vous globalement satisfaits (tb, moyen, mauvais) : pour quelles raisons ?

Merci de votre collaboration, cordialement

Nombre de réponses : 5

[Consulter / Répondre](#)

Le : 09/04/2009

Titre : **Télétravail**

Je suis à la recherche de collectivités qui auraient travaillé sur un règlement intérieur du télétravail, une convention.

Merci de vos réponses.

Nombre de réponses : 7

[Consulter / Répondre](#)

TOURISME

Le : 10/04/2009

Titre : **Développement économique**

Suite à une commande de notre exécutif sur le développement du tourisme et des loisirs dans le Département, je travaille actuellement sur deux projets :

- 1) une taxe additionnelle départementale de séjour ;
- 2) un schéma touristique départemental.

J'ai besoin de conseils sur ces deux projets :

- 1) Exemples de département ayant instauré une taxe de séjour, connaissances de la méthodologie à employer, opportunités et freins à la mise en place d'une taxe additionnelle
- 2) Exemples de département ayant élaboré un premier schéma touristique départemental. Je ne trouve à ce jour que des cas de renouvellement de schéma et souhaiterais bénéficier d'un retour d'expérience sur une première expérimentation.

Des conseils en méthodologie me seront également utiles.

Nombre de réponses : 4

[Consulter / Répondre](#)
